

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juin 2025, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le huitième rapport trimestriel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, établi en application du paragraphe 9 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dont les dispositions ont été réaffirmées au paragraphe 19 de la résolution [2743 \(2024\)](#). Le rapport contient les nouvelles informations demandées sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes et des flux financiers illicites et sur les activités pertinentes des Nations Unies et des recommandations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le présent document à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

(Signé) António Guterres



Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité, dont les dispositions ont été réaffirmées au paragraphe 19 de la résolution 2743 (2024) du Conseil, dans lequel ce dernier a chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui présenter un rapport tous les trois mois, parallèlement aux rapports périodiques du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), par l'entremise du Secrétaire général, qui comprendrait des informations sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes illicites et des flux financiers et sur les activités pertinentes des Nations Unies, ainsi que des recommandations. L'Office a présenté sept rapports au Conseil de sécurité depuis juillet 2023. Le présent rapport porte sur la période de mars à juin 2025, qui a été marquée par une augmentation de l'instabilité et de la violence des gangs, qui ont poursuivi leur expansion territoriale dans trois départements d'Haïti.

2. Dans ce rapport, l'ONUDC indique que les groupes criminels organisés contrôlent désormais la majeure partie de Port-au-Prince et se sont étendus à d'autres régions ; ils exploitent la faiblesse des capacités de l'État et fournissent même des services rudimentaires, tentant ainsi de combler le vide lié à l'absence de l'État. Face à cette situation, les forces de sécurité haïtiennes ont intensifié le recours aux frappes de drones explosifs contre les groupes criminels organisés, tandis que la Mission multinationale d'appui à la sécurité, partiellement déployée, connaît des difficultés en raison du manque de soutien international, qui affecte la coordination générale, le déploiement du personnel, le financement et la logistique. Les sociétés de sécurité privées et les groupes d'autodéfense s'engouffrent également dans la brèche, certains se livrant au détournement d'armes. Dans le rapport, l'ONUDC examine une récente affaire de trafic transnational d'armes de grande ampleur entre les États-Unis, la République dominicaine et Haïti, ainsi que ses répercussions plus larges. Il examine également la dynamique de la traite des êtres humains, du prélèvement d'organes, des expulsions et des déplacements. La désignation de plusieurs gangs haïtiens comme organisations terroristes par les États-Unis et la République dominicaine marque une évolution importante, même si toute mesure de répression doit être assortie de garanties.

II. Escalade de la violence des gangs et réponse de la police

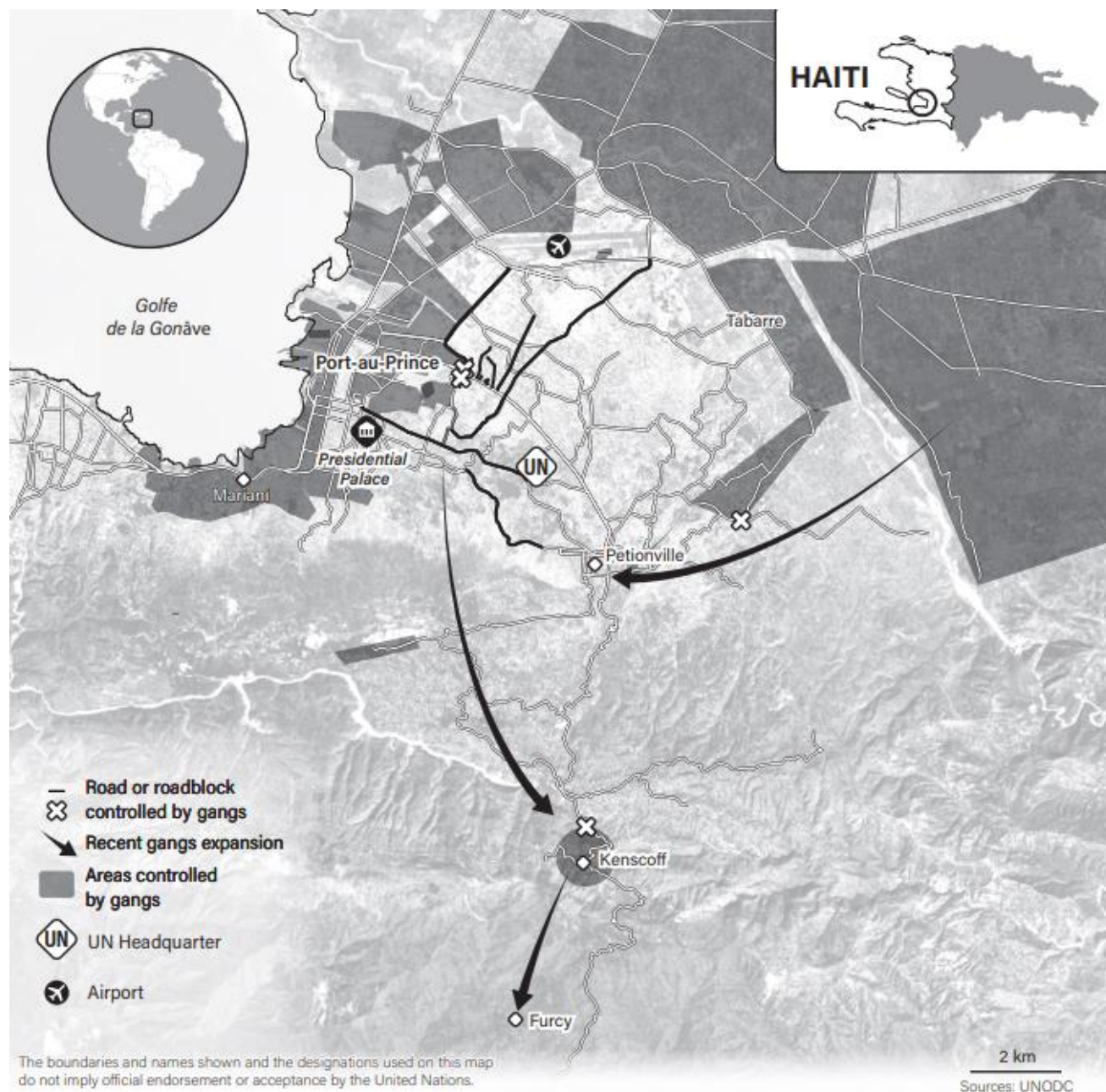
3. La situation en matière de sécurité en Haïti a continué à se détériorer de mars à juin 2025. Selon des analystes locaux, les groupes criminels contrôlent maintenant environ 90 % de la région métropolitaine de Port-au-Prince et ont accru leur influence dans l'ensemble du pays¹. Les forces de sécurité ont considérablement renforcé les attaques de drones à des fins létales contre les groupes criminels présumés, mais elles ont rencontré des difficultés à cause des pénuries d'équipement, de financement et de personnel. Dans le même temps, un peu plus de 1 000 membres du personnel associés à la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont été déployés, soit moins de la moitié du nombre initialement promis. Des inquiétudes persistent quant à leur degré

¹ Voir <https://news.sky.com/story/90-of-port-au-prince-controlled-by-gangs-as-thousands-forced-into-heaving-displacement-camps-13368885>.

inégal d'efficacité opérationnelle, en raison de désaccords persistants sur la direction de la mission, du manque de ressources et de problèmes logistiques².

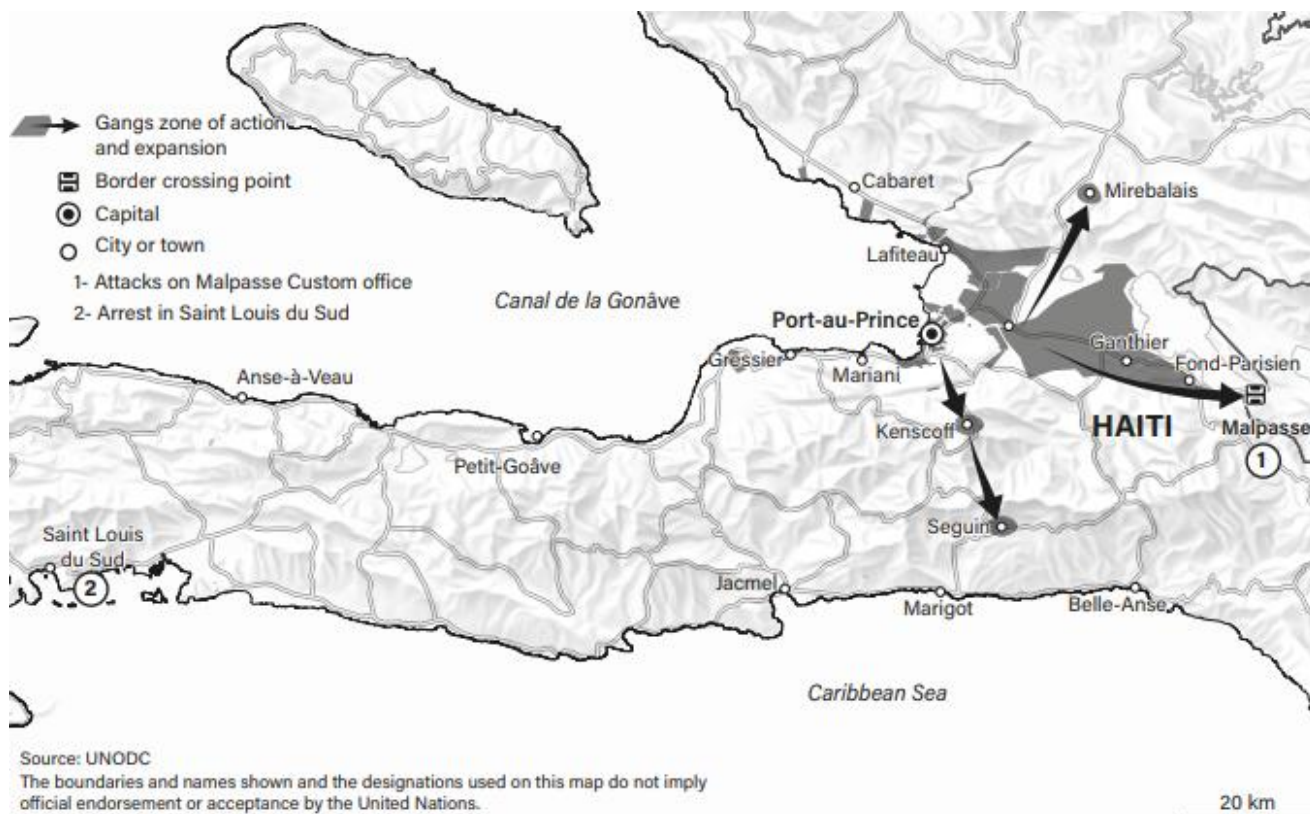
Carte 1

Expansion des groupes criminels à Port-au-Prince de mars à juin 2025



² Voir <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-kenya-mission-paralyzed/> et www.lemonde.fr/en/international/article/2025/04/21/haiti-near-point-of-no-return-as-gang-violence-spirals-un-envoy-warns_6740471_4.html.

Carte 2

Expansion des groupes criminels dans la région de Port-au-Prince de mars à juin 2025

4. Les groupes criminels n'ont cessé d'étendre leurs efforts pour prendre le contrôle de zones et de villes stratégiques, reliant la capitale à d'autres villes, points de passage frontaliers et ports importants à Port-au-Prince et aux alentours (voir carte 1). Par exemple, le 26 avril, deux policiers et des individus armés ont été tués à Canapé Vert, l'un des quartiers non contrôlés par les gangs armés³. Deux jours plus tôt, des gangs ont tué au moins quatre soldats et quatre individus armés travaillant avec les forces de l'ordre à Kenscoff⁴. Selon les organisations de défense des droits humains, au moins 35 membres présumés de la coalition de gangs Viv Ansanm ont été tués et 40 autres blessés lors d'affrontements avec la police haïtienne à Pacot le 30 avril. En avril, des milliers d'habitants de Port-au-Prince sont descendus dans la rue pour protester contre l'escalade de la violence des gangs⁵.

5. Tout au long de la période considérée, l'unité spéciale créée pour lutter contre les gangs armés qui déstabilisent Port-au-Prince a accéléré les opérations menées à l'aide de munitions rôdeuses à Port-au-Prince et dans ses environs⁶. Récemment,

³ Voir <https://apnews.com/article/haiti-gangs-canape-vert-police-8ae266fadfb1656fdb80a44430e83d83>.

⁴ Cette communauté aisée située à la périphérie de la capitale essuie des attaques répétées depuis janvier. Le 27 janvier 2025, une centaine d'hommes ont attaqué Pétion-Ville et tué des habitants de Kenscoff. Selon les sources d'information, plus de 262 personnes avaient été tuées à Kenscoff à la fin du mois de mars 2025, dont 147 membres de gangs.

⁵ Voir <https://www.reuters.com/world/americas/thousands-haitians-take-streets-protest-surge-gang-violence-2025-04-03/>.

⁶ Au début de l'année 2025, le Gouvernement de transition d'Haïti a créé une unité spéciale sous l'égide du Premier Ministre, chargée de lutter contre les gangs armés qui déstabilisent Port-au-Prince. Cette unité travaille séparément de la police nationale et se concentre sur la reconquête des

plusieurs attaques de drones visant des chefs de gangs ont été signalées⁷. Le 5 mai, l'unité spéciale a attaqué le gang Gran Ravine, faisant 17 morts et 40 blessés. Le 7 mai, la Police nationale d'Haïti a déployé huit drones explosifs contre des membres de gangs à Village-de-Dieu, un bastion de gangs situé au centre de la capitale. Le 20 mai, une autre frappe visant le chef de Gran Ravine a tué pas moins de 25 membres du gang et en a blessé 40 autres. Le 25 mai, d'autres drones ont été lancés contre des membres présumés de gangs dans le même secteur⁸. La police haïtienne a aussi lancé des opérations dans la zone de Pernier, à Pétion-Ville, visant le chef du gang Kraze Barye⁹. Les groupes criminels organisés ont de plus en plus recours à l'ensemble des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance : par exemple, ils utilisent des drones pour surveiller la situation et suivre les cibles. Notamment, le gang 5 Second aurait utilisé de telles tactiques lors de l'attaque qu'il a menée contre le pénitencier central début mars.

6. En dehors de Port-au-Prince, la violence et l'influence des gangs se sont étendues aux zones frontalières et côtières. Par exemple, dans des régions telles que Malpasse, à la frontière avec la République dominicaine, les gangs conquièrent de nouveaux territoires, et des représailles sont menées par la police et la population civile. Le 23 mai, un groupe criminel a pris d'assaut les bureaux de douane à la frontière haïtiano-dominicaine, prétendument en représailles contre la saisie de batteries illégales. Les assaillants auraient agressé des agents des douanes, saccagé des bureaux et volé plusieurs camions. Le poste frontière était toujours sous le contrôle des assaillants à la mi-juin.

7. Le sud d'Haïti, traditionnellement plus épargné par la violence des gangs, a également connu une recrudescence des problèmes liés aux gangs. À Saint-Louis-du-Sud, une vaste opération de police a permis de neutraliser deux suspects influents liés au gang Simon Pelé. Néanmoins, ces succès localisés sont éclipsés par les pertes territoriales plus importantes aux mains des gangs dans d'autres régions du pays. Par exemple, le 21 mai, le Commissaire du gouvernement des Cayes a été la cible d'une attaque armée, à laquelle il a échappé de justesse.

8. À la même période, le 17 mai, les autorités de la République dominicaine ont mené une grande opération de saisie de drogue près de la frontière sud d'Haïti, où elles ont intercepté un camion transportant plus de 2,6 tonnes de marijuana et 11 kg d'une substance similaire à la cocaïne¹⁰. D'après les enquêtes en cours, la cargaison

zones contrôlées par les gangs. Ses activités s'inscrivent dans le cadre des mesures d'urgence plus générales visant à rétablir l'autorité de l'État et la sûreté publique. Voir <https://www.washingtonpost.com/world/2025/04/10/haiti-government-drones-gangs/>.

⁷ Le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé a confirmé par la suite que la frappe avait eu lieu dans le quartier du Bas Delmas 6.

⁸ La police haïtienne a aussi lancé des opérations dans la zone de Pernier, à Pétion-Ville, visant le gang dirigé par Vitelhomme Innocent. Ces opérations, menées notamment au moyen de drones, se sont soldées par la confiscation d'équipements militaires. Voir www.halofirm.com/news/weekly-report-may-20-to-may-27.

⁹ À la mi-février, le gang Kraze Barye a exécuté des dizaines de personnes. Le massacre aurait été ordonné par Vitelhomme Innocent.

¹⁰ Valeur estimée sur le marché local (République dominicaine) :
 Marijuana : 200-300 dollars/kg (prix de gros/de détail) = 520 000-780 000 dollars.
 Substance similaire à la cocaïne (en supposant qu'il s'agit de cocaïne ou d'un stimulant similaire) : 15 000-20 000 dollars/kg = 165 000-220 000 dollars.
 Valeur totale estimée (République dominicaine) : 685 000-1 million de dollars
 Valeur estimée sur le marché de destination (Europe) :
 Marijuana : 2 000-3 000 dollars/kg = 5,2-7,8 millions de dollars.
 Substance similaire à la cocaïne : 35 000-45 000 dollars/kg (selon les pays) = 385 000-495 000 dollars.
 Valeur totale estimée (Europe) : 5,6 à 8,3 millions de dollars.

faisait partie d'une vaste opération transnationale de trafic de drogues passant par les routes maritimes et terrestres qui relient les Caraïbes et Hispaniola¹¹. Cette saisie est l'une des nombreuses interceptions de grande envergure effectuées ces derniers mois. Le 25 mai, la police des Nippes (Haïti) et les agents de la Brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants (BLTS) ont également arrêté deux personnes soupçonnées du trafic de 44 kg de marijuana à Saint Michel du Sud, dans la commune de Miragoâne.

9. L'utilisation de drones par les forces de sécurité a considérablement augmenté depuis mars 2025. L'unité spéciale du gouvernement a publié des vidéos montrant des frappes de drones qui semblaient viser des membres de gangs, mais les images ont été retirées depuis et le compte a été supprimé¹². Les organisations de défense des droits humains ont recueilli des preuves de l'utilisation accrue de drones ciblant les gangs dans tout Port-au-Prince¹³. D'après les informations données dans les médias, qui n'ont pas été vérifiées, les attaques par drone ont fait entre 250 et 300 morts et plus de 300 blessés parmi les membres des gangs au cours de la période considérée. Des preuves de l'existence de nouveaux drones plus puissants sont également apparues. Bien qu'ils se félicitent de l'intensification des mesures prises contre les organisations criminelles, certains groupes de la société civile ont demandé à la Police nationale d'Haïti, aux Forces armées d'Haïti et à l'unité spéciale d'éviter de faire des victimes parmi la population. L'absence de cadre juridique clair régissant les opérations faisant intervenir des drones et les activités de type militaire dans des contextes civils rend d'autant plus pressante la nécessité de mettre en place un dispositif de contrôle législatif complet.

10. Le Gouvernement haïtien semble augmenter ses investissements dans les opérations de sécurité. Début 2025, les médias ont rapporté que dans le budget national révisé, 36 milliards de gourdes (276 millions de dollars) avaient été alloués aux forces de sécurité du pays pour l'exercice suivant¹⁴. Plus précisément, la Police nationale d'Haïti devrait recevoir 28 milliards de gourdes (214,1 millions de dollars), et les Forces armées d'Haïti, près de 7 milliards de gourdes (53,5 millions de dollars). La décision d'augmenter le financement correspond à un virage stratégique de la Police nationale d'Haïti visant à accroître ses capacités opérationnelles, notamment en recrutant davantage d'agents, en se procurant du matériel et en organisant des programmes de formation complets. Les Forces armées devraient également renforcer leur infrastructure logistique et leur capacité d'intervention pour appuyer les opérations de sécurité intérieure. L'utilisation efficace de ces fonds nécessite une gouvernance transparente et des mécanismes de contrôle solides.

Économie politique de la violence des gangs

11. À mesure que les groupes criminels organisés étendent leur emprise territoriale à Port-au-Prince et dans d'autres municipalités, certains mettent en place une forme

Voir <https://dncd.gob.do/categoria/Noticias/cargamento-de-marihuana-ocupado-en-pedernales-tuvo-peso-de-5-937-libras>.

¹¹ Informations communiquées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) par le Corps spécial de sécurité aux frontières terrestres (CESFRONT) en République dominicaine.

¹² Voir www.abccactionnews.com/haiti/haitian-police-appear-to-use-drones-in-fight-against-gangs.

¹³ Le Réseau national de défense des droits humains a recueilli des témoignages concernant l'utilisation de drones dans les secteurs de Delmas 6, Wharf Jeremie, et Bel Air, qui ont fait au moins 20 morts et 30 blessés. Des attaques de drones auraient aussi été menées à Grande Ravine, Kraze Barye, Chen Mechan et Village de Dieu.

¹⁴ Voir <https://lenouvelliste.com/article/253370/budget-rectificatif-35-milliards-de-gourdes-pour-les-forces-de-securite> et <https://lenouvelliste.com/article/253448/35-milliards-de-gourdes-pour-la-pnh-et-les-fadh>. Voir aussi *Le Moniteur*, <https://budget.gouv.ht/web/index.php/decret-etablissant-le-budget-general-de-la-republique-dhaiti-exercice-2024-2025>.

de « gouvernance parallèle »¹⁵. Les gangs armés n'exercent pas seulement un contrôle par la violence ; ils fournissent également des services publics (protection, nettoyage des rues, cours du soir et règlement des différends, par exemple) dans les zones où la présence de l'État est minime ou inexistante. Cette évolution a été constatée par des organisations non gouvernementales (ONG), qui soulignent l'influence croissante des réseaux criminels dans la gouvernance locale¹⁶.

12. Les cas d'extorsion se multiplient et touchent aussi bien les particuliers que les entreprises. Les marchés locaux, les pôles de transport et les couloirs de navigation sont soumis à des droits de douane illicites. Les « Madan Sara », des femmes qui transportent des denrées alimentaires d'une région à l'autre, rapportent qu'elles sont victimes d'extorsion à de multiples points de contrôle et qu'elles doivent parfois payer jusqu'à 20 % de la valeur de leurs marchandises pour atteindre le marché. Ce constat est corroboré par les médias qui détaillent les charges financières pesant sur les négociants, les transporteurs et les marchés plus importants¹⁷.

13. La gouvernance parallèle et contestée exercée par les organisations criminelles est lourde de conséquences sociales et économiques. Le contrôle exercé par les gangs sur les routes commerciales se resserrant, les importations et exportations légales ont été fortement perturbées. Le transport de conteneurs au terminal de Port-au-Prince aurait diminué en raison des troubles civils et de l'activité des gangs¹⁸. Les entreprises de transport routier et maritime doivent désormais tenir compte des frais d'extorsion et de délais plus longs, et les importations de carburant et de denrées alimentaires font fréquemment l'objet de détournements.

14. Ces perturbations se traduisent par une augmentation des coûts des biens et des services. Le prix du riz, aliment de base, a augmenté de plus de 30 % depuis 2022, et le combustible de cuisine se négocie désormais jusqu'à 5 dollars le gallon sur le marché noir. Les groupes criminels organisés manipulent les chaînes d'approvisionnement pour accumuler et revendre les marchandises à des prix élevés, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire et la précarité économique de la population. Des coûts de transaction plus élevés ont également été introduits aux contrôles aux frontières en République dominicaine, ce qui affecte le flux de marchandises à la frontière et augmente les possibilités d'arbitrage (légal et illégal).

15. Les primes de sécurité et d'assurance ont également augmenté de façon vertigineuse. Les frais d'expédition ont doublé en l'espace d'un an. Selon l'Association des assureurs d'Haïti (AAH), il est très difficile d'obtenir une couverture pour les entreprises de logistique opérant dans les zones contrôlées par les gangs. Les entreprises de transport maritime et de logistique indiquent qu'elles ne sont pas assurées ou sous-assurées. Parallèlement, plusieurs compagnies aériennes internationales qui effectuent occasionnellement des vols de fret vers Haïti auraient dû souscrire une « assurance contre les risques de guerre » supplémentaire en raison des risques élevés en matière de sécurité et de l'absence d'options de couverture standard. Selon les informateurs de l'ONUDC, certaines banques haïtiennes auraient également commencé à demander aux propriétaires d'entreprises de s'assurer contre

¹⁵ Voir <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2025/01/Last-chance-Breaking-Haitis-political-and-criminal-impasse-GI-TOC-January-2025.pdf>.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Les droits de douane illégaux imposés aux « Madan Sara » ont une incidence non seulement leurs déplacements, leurs destinations et les lieux où elles commercent, mais aussi, plus particulièrement, sur la qualité de leurs marchandises. Le témoin a également mentionné qu'en raison du nombre de péages créés par les groupes criminels, de nombreux marchands sont contraints d'abandonner leur commerce et de revenir avec leurs marchandises lorsque les frais dépassent la valeur des biens. Entretien avec l'informateur KI#6, 31 mai 2025.

¹⁸ Voir <https://north-standard.com/insights-and-resources/resources/news/haiti-civil-unrest-affecting-port-operations>.

le terrorisme, ce qui risque d'augmenter les coûts et d'entraîner la faillite de certaines entreprises. Les analystes du risque global ont noté des tendances similaires, soulignant les répercussions plus larges de l'instabilité pour les marchés de l'assurance maritime¹⁹.

Désignation des gangs comme organisations terroristes étrangères

16. Le 2 mai 2025, les États-Unis ont désigné plusieurs gangs armés haïtiens comme organisations terroristes²⁰. Plus précisément, Viv Ansanm et Gran Grif ont été désignés comme « organisations terroristes étrangères » et « entités expressément désignées comme entités terroristes mondiales ». Ces mesures visent à perturber les réseaux financiers et à dégrader les capacités opérationnelles de ces groupes criminels. En conséquence, les personnes et les entités qui fournissent un soutien ou des ressources aux entités désignées peuvent faire l'objet de poursuites pénales au titre du droit américain, d'un gel des avoirs et d'une interdiction d'entrée sur le territoire américain ou d'un ordre d'expulsion des États-Unis²¹. La République dominicaine, qui a elle aussi désigné certains groupes criminels haïtiens comme organisations terroristes, pourrait également promulguer et appliquer des lois ciblant les mêmes gangs²².

17. La désignation de Viv Ansanm et de Gran Grif comme organisations terroristes étrangères constitue une escalade significative dans les efforts déployés par les États-Unis pour lutter contre le crime organisé en Haïti et dans le monde. Toutefois, pour être efficaces, ces désignations doivent s'inscrire dans une stratégie cohérente plus large ; elles peuvent aussi avoir des résultats inattendus, notamment des difficultés supplémentaires sur les plans juridique, de la justice pénale ou des opérations pour les acteurs humanitaires, commerciaux et internationaux. Par exemple, on voit déjà apparaître des informations selon lesquelles les gangs augmentent les frais d'extorsion en réponse à ces désignations. On craint également que les sanctions perturbent les livraisons, notamment de carburant, entraînant l'effondrement des transports et d'autres secteurs²³.

18. Dans le cadre du processus de désignation des organisations terroristes, il convient de s'assurer que toutes les mesures prises pour résoudre les problèmes de sécurité sont conformes aux obligations pertinentes découlant du droit international, y compris le droit international des droits humains et, le cas échéant, le droit international humanitaire, et qu'elles atténuent tout effet négatif potentiel sur la population, y compris le secteur de l'aide dans son ensemble. Des exemptions ou des dispositions supplémentaires pourraient être incluses dans le cadre en la matière afin de garantir que les organisations humanitaires, de développement ou de la société civile soient en mesure de travailler dans un cadre juridique et procédural fondé sur l'état de droit et conforme aux principes de l'action humanitaire.

¹⁹ Voir www.eiu.com/n/war-risks-raise-marine-insurance-premiums/. Entretien de l'ONUDC avec l'informateur KI#7, le 28 mai 2025.

²⁰ Voir <https://ht.usembassy.gov/designation-of-viv-ansanm-and-gran-grif/>.

²¹ Voir www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article304464536.html, www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article305515216.html et www.reuters.com/world/us/us-designates-haitian-gang-alliance-viv-ansanm-transnational-terrorist-group-2025-05-02/.

²² Voir <https://presidencia.gob.do/noticias/presidente-abinader-declara-las-bandas-criminales-haitianas-como-organizaciones> et <https://www.reuters.com/world/americas/haiti-gangs-us-terrorism-designation-risks-harming-most-vulnerable-ngos-warn-2025-05-08/>.

²³ Voir www.eepa.be/haiti-blackout-ends-after-security-promises-gang-leader-joly-convicted-in-u-s-questions-rise-over-new-draft-constitution/ et <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-how-us-terrorist-designations-could-deepen-criminal-rule-and-humanitarian-tragedy>.

Influence croissante des sociétés de sécurité privées

19. Les sociétés de sécurité privées se sont considérablement développées en Haïti au cours de la dernière décennie, au moins en partie en réponse à l'intensification de la violence criminelle et aux lacunes de la sécurité publique. L'évolution du secteur peut être observée sur trois niveaux. Le premier niveau concerne l'utilisation d'agents de sécurité privés – principalement des ressortissants haïtiens – employés par des entreprises locales pour protéger les installations commerciales et leur personnel. Leurs fonctions sont généralement statiques. Les cadres juridiques régissant leurs activités, basés sur un décret de 1988 et un amendement de 1989, limitent leur armement aux armes de poing et aux fusils de chasse²⁴. Néanmoins, les rapports de terrain mettent fréquemment en évidence l'utilisation d'armes de plus gros calibre²⁵. Certaines entreprises auraient également conclu des accords informels avec des chefs de gangs locaux pour pouvoir passer en toute sécurité dans des zones contestées, et auraient fourni des armes à des groupes criminels²⁶.

20. Le deuxième niveau comprend les sociétés de sécurité nationales et internationales auxquelles font appel les ambassades étrangères, les missions internationales et certaines grandes entreprises et ONG²⁷. Ces entreprises offrent des services spécialisés : évaluations des risques, escortes de convois, évacuations à haut risque et protection rapprochée. Des rapports d'enquête indiquent que ces entreprises utilisent fréquemment des armes à feu de gros calibre, dépassant les limites prévues par la loi²⁸. Elles formeraient aussi des accords tactiques avec des chefs de gangs pour assurer la sécurité des opérations, ce qui soulève des questions quant à leur complicité dans l'affaiblissement de l'autorité de l'État²⁹.

21. Au troisième niveau, on trouve les sociétés militaires privées engagées directement par les autorités haïtiennes ou les partenaires internationaux pour soutenir les forces de l'ordre et protéger les biens essentiels. Ces entités sont déployées dans des rôles tactiques et opérationnels, souvent aux côtés ou en parallèle des opérations de police, et, dans certains cas, peuvent être chargées d'apporter un soutien direct aux opérations de lutte contre les gangs. Comme l'ont rapporté les médias internationaux, il est confirmé que des sociétés militaires privées basées aux États-Unis opèrent en Haïti depuis mars 2025³⁰. Fin mai 2025, certaines de ces sociétés ont commencé à soutenir la police haïtienne en déployant des équipements de surveillance et en fournissant un soutien tactique, dont des munitions rôdeuses³¹. Selon certaines informations, ces entreprises auraient aussi envoyé une « importante cache d'armes » en Haïti en avril 2025³².

22. L'expansion du secteur de la sécurité privée en Haïti a accru la demande d'armes, de gilets pare-balles, de munitions et d'équipements tactiques de qualité

²⁴ Seulement la moitié de ces agents peuvent être armés, et les licences doivent être approuvées par le Ministère de l'intérieur et contrôlées par la Police nationale d'Haïti. Voir https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf.

²⁵ Ibid.

²⁶ Voir S/2024/704.

²⁷ Voir www.americasquarterly.org/article/flows-of-guns-and-money-are-dooming-haiti/.

²⁸ Voir <https://news.un.org/en/interview/2025/04/1162396>, <https://www.nytimes.com/2025/03/30/us/haiti-gangs-guns-smuggling.html> et <https://www.americasquarterly.org/article/flows-of-guns-and-money-are-dooming-haiti/>.

²⁹ Voir S/2024/704.

³⁰ Voir www.nytimes.com/2025/05/28/us/haiti-erik-prince-blackwater-gangs.html.

³¹ La société devrait également envoyer jusqu'à 150 agents pendant l'été. Voir www.nytimes.com/2025/05/28/us/haiti-erik-prince-blackwater-gangs.html.

³² Ibid.

militaire³³. Selon la réglementation officielle, les entreprises privées sont autorisées à utiliser uniquement des armes de petit calibre, mais des témoignages recueillis par l'ONUSC ont confirmé qu'elles emploient régulièrement des fusils de 5,56 mm et même des fusils d'assaut plus lourds de 7,62x39 mm. Ces violations des cadres réglementaires mettent en évidence les faiblesses institutionnelles, mais aussi la participation active de fonctionnaires corrompus et de réseaux criminels organisés à la facilitation du commerce illicite d'armes.

23. L'absence de contrôle réglementaire des sociétés de sécurité privées a facilité le détournement d'armes au profit de groupes criminels, notamment de gangs³⁴. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a observé que les armes à feu introduites en Haïti faisaient également l'objet d'un trafic et qu'elles étaient vendues par des sociétés de sécurité privées³⁵. De même, les enquêtes menées par les médias corroborent le fait que les groupes criminels se procurent des armes aussi bien par le vol que par la collusion avec des sociétés de sécurité privées. L'intersection des opérations de sécurité privée et de la criminalité organisée constitue une menace importante pour la stabilité. Les recherches menées au cours de l'année écoulée révèlent une dynamique troublante : certaines sociétés de sécurité contournent régulièrement les difficultés opérationnelles en négociant directement avec les chefs de gangs. Les accords tactiques peuvent légitimer les chefs criminels et asseoir l'influence des gangs dans les quartiers urbains.

24. Dans le même temps, le vide sécuritaire en Haïti a également favorisé l'apparition et la militarisation de groupes d'autodéfense. Initialement organisés pour protéger les quartiers contre les incursions des gangs, nombre de ces groupes n'étaient armés que de machettes ou d'outils rudimentaires. Toutefois, depuis le début de l'année 2023, un certain nombre d'entre eux ont obtenu un accès à des armes légères et de petit calibre, provenant probablement des marchés illicites ou de dons directs de la part d'acteurs sympathisants, ou ayant été volées dans les locaux de la police ou chez des particuliers. Ces groupes, qui sont parfois considérés par les populations locales comme des forces protectrices, posent de plus en plus de problèmes en matière de répression et de droits humains en raison de leur puissance de feu croissante, de l'impunité et de leur participation à des opérations extrajudiciaires³⁶.

Affaire du trafic d'armes à feu de Mirebalais

25. Récemment, une affaire de trafic d'armes à feu impliquant des contrebandiers opérant aux États-Unis, en Haïti et en République dominicaine a mis en évidence le caractère transnational des flux d'armes et de munitions. L'affaire dite « de Mirebalais » révèle l'ampleur et la portée du trafic, ainsi que ses conséquences dramatiques. Comme indiqué dans un précédent rapport de l'ONUSC, le réseau criminel s'est d'abord procuré des armes à feu aux États-Unis. D'après les enquêtes, les acheteurs présumés avaient des liens directs avec des personnes à Miami (États-Unis), Belladère (département du Centre d'Haïti) et Saint-Domingue (République dominicaine)³⁷. Les armes ont ensuite été expédiées depuis la Floride à bord d'un

³³ Voir [A/HRC/58/76](https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5876-situation-human-rights-haiti-report-united-nations-high) (version préliminaire non éditée), disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5876-situation-human-rights-haiti-report-united-nations-high.

³⁴ Voir www.cigionline.org/publications/private-security-public-good-regulating-private-security-industry-haiti et https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf.

³⁵ Voir [A/HRC/58/76](https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5876-situation-human-rights-haiti-report-united-nations-high) (note de bas de page 32).

³⁶ Voir <https://acleddata.com/conflict-watchlist-2024/haiti/> et www.reuters.com/world/americas/haitis-deadly-vigilante-movement-sees-decline-gang-violence-report-2023-05-28/. Il convient aussi de signaler les exécutions extrajudiciaires commises par des brigades d'autodéfense dans une église de Préval (Artibonite) au début du mois de juin.

³⁷ [S/2025/303](https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5876-situation-human-rights-haiti-report-united-nations-high)

cargo immatriculé sous pavillon hondurien. La cargaison a transité par le port de Haina (République dominicaine) avant d'être interceptée par les autorités³⁸.

26. L'affaire de Mirebalais montre comment la chaîne d'approvisionnement du trafic d'armes à feu peut reposer sur de multiples acteurs commerciaux dans plusieurs juridictions, dont l'armateur et le transporteur maritime qui ont participé au transport maritime³⁹. À l'arrivée en République dominicaine, le transport terrestre a été géré par une société enregistrée en République dominicaine, exploitée par deux ressortissants dominicains qui ont ensuite été arrêtés par la police⁴⁰. Le destinataire était une société haïtienne gérée par un ressortissant haïtien, qui a plus tard été arrêté à Belladère par la Police nationale d'Haïti. Le lieu de livraison final indiqué dans les documents d'expédition était un hôtel réputé de Belladère⁴¹.

27. La cargaison elle-même a été interceptée par les autorités douanières dominicaines le 25 février, lors d'une inspection de routine aux rayons X dans le port de Haina. La saisie a révélé une cache importante comprenant 17 fusils VSKA et WASR-10, 1 fusil lourd antimatériel Barrett de calibre .50, 1 fusil WASR-M, plusieurs pistolets Glock, 1 pistolet-mitrailleur Uzi, plus de 36 000 munitions, des chargeurs et des accessoires⁴². Le volume et le calibre des armes ont confirmé l'implication d'un réseau transnational bien organisé et bien doté en ressources⁴³. Quelques jours après la saisie, les propriétaires de la société de transport ont été appréhendés en République dominicaine⁴⁴.

28. Le propriétaire de l'hôtel de Belladère, qui était indiqué comme destinataire, a été arrêté à Hinche le 13 mars. Deux jours plus tard, la police haïtienne a appréhendé les deux acheteurs présumés à l'aéroport international de Cap-Haïtien, alors qu'ils tentaient de fuir vers les États-Unis. L'opération a également abouti à l'arrestation de deux autres personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'affaire. Les quatre suspects ont été placés en garde à vue pendant les procédures judiciaires. Ces arrestations ont eu lieu 11 jours après la première saisie d'armes et découlent directement de l'enquête lancée comme suite à l'interdiction initiale.

³⁸ S/2025/303, paragraphes 24 et 25.

³⁹ L'armateur et le transporteur ne savaient peut-être pas que les armes faisaient l'objet d'un trafic, ce qui est souvent le cas dans le trafic maritime.

⁴⁰ Voir www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/06/empresa-a-la-que-decomisaron-arsenal-de-armas-tenia-cinco-anos/3024243.

⁴¹ Voir <https://lenouvelliste.com/en/article/254123/the-connection-between-arms-traffickers-in-belladere-and-the-400-mawozo-gang-and-associates>.

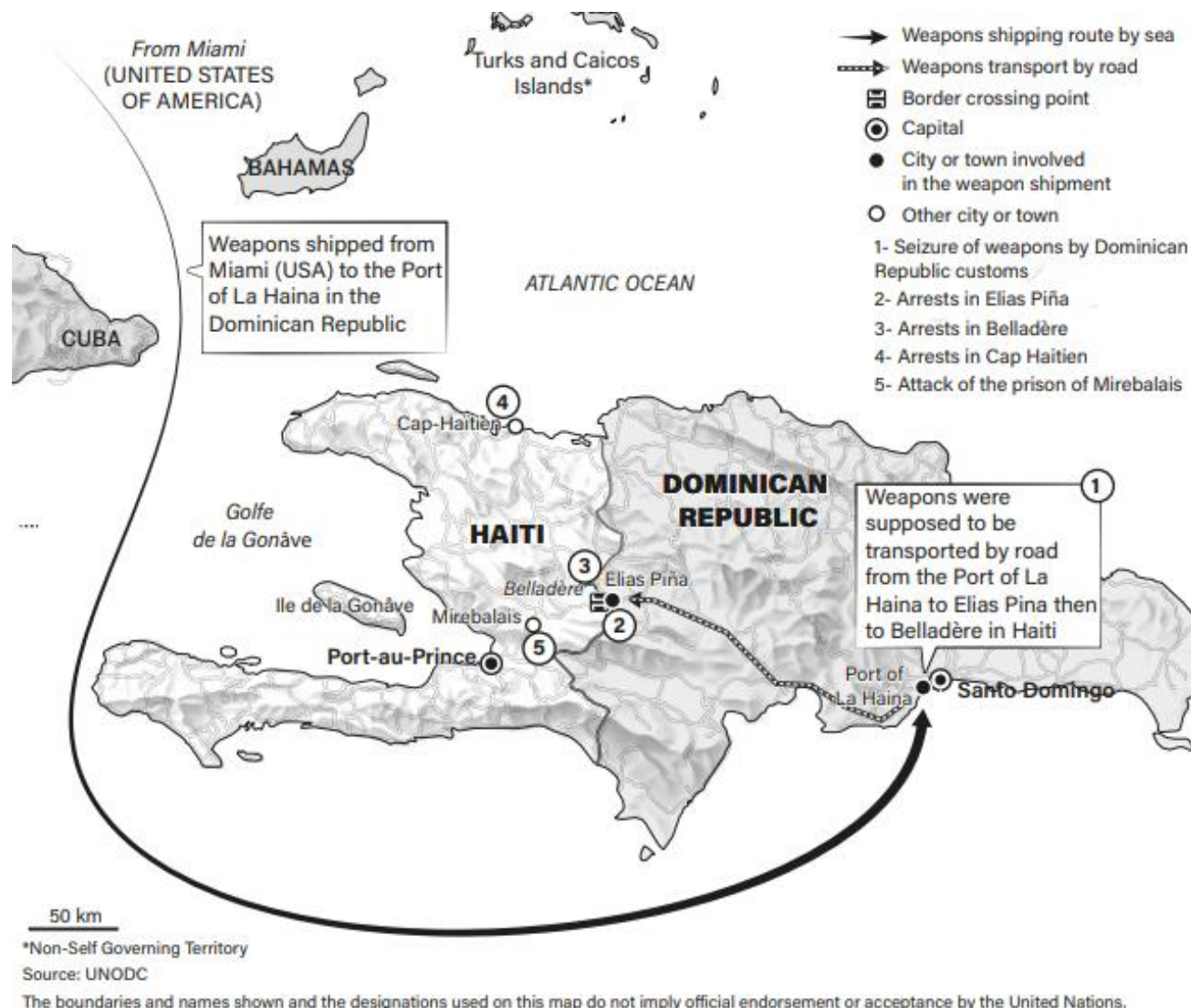
⁴² S/2025/303, paragraphes 24 et 25.

⁴³ S/2025/303, paragraphe 24.

⁴⁴ Voir www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/06/empresa-a-la-que-decomisaron-arsenal-de-armas-tenia-cinco-anos/3024243 et <https://lenouvelliste.com/en/article/254123/the-connection-between-arms-traffickers-in-belladere-and-the-400-mawozo-gang-and-associates>.

Carte 3

Carte des saisies d'armes, des arrestations et de l'attaque de la prison de Mirebalais



29. Néanmoins, le 31 mars, la prison de Mirebalais, où les suspects étaient détenus, a été attaquée par des hommes lourdement armés affiliés à la coalition criminelle organisée Viv Ansanm. Les assaillants, qui appartiendraient aux factions 400 Mawozo et Baz Taliban, étaient reconnaissables à leurs T-shirts rouges arborant des symboles de gangs. L'assaut a commencé avant l'aube, visant à la fois la prison et le poste de police adjacent. Les assaillants ont incendié des véhicules et ouvert un feu nourri, submergeant rapidement les forces de sécurité. Des renforts de la Police nationale d'Haïti ont finalement été déployés. Au total, l'assaut a fait au moins 30 morts parmi les membres de gangs et trois blessés parmi les policiers.

30. Quelques jours après l'attaque de la prison de Mirebalais, il est ressorti qu'au moins 529 prisonniers s'étaient évadés, dont la grande majorité était en détention provisoire. Nombre de ces détenus avaient été arrêtés pour des faits de trafic d'armes et de stupéfiants ou de traite des personnes, dont ceux qui avaient été placés en

détention récemment dans le cadre de l'enquête sur le trafic d'armes⁴⁵. La prison dessert l'ensemble du département du Centre et accueille des détenus provenant de juridictions telles que Belladère, Hinche et Lascahobas. Son importance stratégique, notamment du fait qu'un grand nombre de détenus à haut risque y sont incarcérés, en fait une cible de choix pour les groupes criminels organisés.

31. L'expansion criminelle à Mirebalais et l'attaque de la prison n'ont pas seulement entraîné la libération de centaines de détenus potentiellement dangereux ; elles ont également provoqué une crise humanitaire et une réaction de l'opinion publique. Craignant une escalade de la violence entre les gangs et la police, des milliers d'habitants ont fui vers les villes voisines comme Lascahobas, Belladère et Hinche. Des groupes civils armés ont tenté d'appuyer les efforts déployés par la police, mais n'ont pas pu empêcher l'évasion massive ni repousser les groupes criminels lourdement armés. Cet incident illustre les répercussions internationales du trafic d'armes, mais aussi l'expansion stratégique des opérations des gangs au-delà de Port-au-Prince et le ciblage direct des institutions de l'État⁴⁶.

32. Les informations faisant état de la participation d'un autre groupe criminel près de Mirebalais, le Baz Croix-Fer, sont également préoccupantes. Ce groupe criminel, qui opère dans les zones frontalières entre Haïti et la République dominicaine, se livre à diverses activités transfrontalières illicites, notamment le trafic d'armes et de stupéfiants entre Belladère et Elias Piña. Baz Croix-Fer entretiendrait également des liens avec d'autres gangs en Haïti, notamment 400 Mawozo⁴⁷. La proximité du gang avec Mirebalais et Belladère, conjuguée à ses partenariats criminels, le positionne comme un acteur probable de la stratégie générale de déstabilisation menée par les réseaux criminels transnationaux qui opèrent entre Haïti et la République dominicaine.

33. Les gangs occupent Mirebalais de fait depuis la fin du mois de mars. En raison de l'incapacité du Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État à Mirebalais, qui reste depuis lors sous le contrôle de groupes criminels organisés, les habitants ont fermé le barrage hydroélectrique de Péligré du 13 au 23 mai⁴⁸. La fermeture de la plus grande centrale électrique d'Haïti, située à moins de 10 km de Mirebalais et à 64 km au nord-est de Port-au-Prince, a provoqué des pannes d'électricité généralisées à Port-au-Prince et dans les régions avoisinantes. La centrale de Péligré produit environ 30 % de l'électricité d'Haïti ; sa fermeture a donc des retombées considérables sur les infrastructures nationales critiques. En plus d'exacerber la crise humanitaire nationale, ces répercussions soulignent qu'il faut mener des interventions globales en matière de sécurité et des réformes plus vastes.

⁴⁵ Voir <https://haitiantimes.com/fr/2025/04/01/les-gangs-persistent-%C3%A0-Mirebalais-malgr%C3%A9-l%27intervention-de-la-police/>. Cet article cite une déclaration du délégué départemental du Centre, Frédérique Occéan : « Le premier endroit attaqué par les bandits était la prison, pour libérer tous les suspects que nous avons arrêtés ». Il a ajouté que l'attaque était « probablement une mesure de représailles après une importante saisie d'armes au bureau des douanes de Belladère, où les autorités ont confisqué des armes à feu, des munitions, de l'argent et des véhicules ».

⁴⁶ Comme indiqué précédemment, la coalition Viv Ansanm avait mené des opérations similaires à Croix-des-Bouquets et dans la capitale en 2024.

⁴⁷ Les membres du gang Baz Croix-Fer ont été utilisés par des acteurs économiques pour intimider les autorités douanières et policières. De même, le groupe impose des taxes illégales aux commerçants et maintient son contrôle sur les routes locales, ce qui compromet la sécurité régionale et entrave l'activité économique (informations fournies par les agents des douanes haïtiens).

⁴⁸ Après une rencontre qui a eu lieu le 23 mai 2025 entre Fritz Alphonse Jean et les habitants de Mirebalais et de Saut d'Eau impliqués dans les protestations, les habitants ont accepté de remettre la centrale électrique en marche, sous réserve des promesses faites par le Conseil présidentiel de transition et par le Gouvernement en matière de sécurité.

III. Traite des personnes, violence sexuelle, déplacements et expulsions

34. Au début de l'année 2025, le Conseil présidentiel de transition d'Haïti a publiquement reconnu que la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes constituait une préoccupation croissante pour la population⁴⁹. Depuis, de nombreux rapports ont signalé l'existence d'un trafic d'organes. Le 21 mai, la Police nationale d'Haïti a effectué une descente dans un établissement de Pétion-Ville soupçonné de participer au commerce illicite d'organes. À la même période, le corps mutilé d'une jeune fille de 17 ans a été découvert à Limbé, suscitant de nouvelles inquiétudes quant à la présence de réseaux de prélèvement d'organes dans le pays.

35. De nombreux témoignages ayant trait au trafic d'organes ont été recueillis en relation avec un hôpital du nord d'Haïti. Selon des informations de presse, plusieurs enfants malades sont sortis de l'hôpital avec un seul rein, et plusieurs familles ont affirmé avoir reçu les dépouilles de proches décédés auxquelles il manquait des organes vitaux (cœur ou poumons). Les habitants de la région rapportent avoir été témoins d'atterrissages nocturnes suspects de petits avions et d'hélicoptères près de l'hôpital. Dans des témoignages anonymes, des membres du personnel signalent des irrégularités dans les traitements post-mortem et des mesures délibérées pour dissimuler les faits. L'affaire a connu un certain retentissement et suscité de nouveaux appels en faveur de l'ouverture d'une enquête judiciaire officielle sur les pratiques présumées de trafic d'organes dans les établissements médicaux⁵⁰.

36. Par ailleurs, des informations provenant de la République dominicaine indiquent que des femmes haïtiennes, notamment des personnes menacées d'expulsion, pourraient avoir été soumises à l'exploitation sexuelle⁵¹. Des reportages d'investigation menés à Punta Cana ont révélé des informations selon lesquelles des femmes haïtiennes auraient été contraintes d'avoir des relations sexuelles monnayées avec des intermédiaires ou des fonctionnaires afin d'éviter les procédures d'expulsion⁵². Plusieurs témoignages décrivent des conditions dégradantes dans les centres de détention et des maltraitements. Au-delà de ces cas, des violences sexuelles généralisées liées à la criminalité organisée ont été signalées aussi bien en Haïti que le long des routes migratoires. Dans les zones contrôlées par les groupes criminels à

⁴⁹ Voir « Trafficking in human organs another problem in Haiti », *Prensa Latina*, 31 janvier 2025, www.plenglish.com/news/2025/01/31/trafficking-in-human-organs-another-problem-in-haiti/.

⁵⁰ Il existe une distinction entre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et le trafic d'organes proprement dit. Bien que ces deux termes soient souvent utilisés de manière interchangeable, ils désignent des infractions pénales distinctes en droit international. La traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes relève du champ d'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et implique le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la contrainte, la tromperie ou l'abus d'une situation de vulnérabilité, à des fins d'exploitation par le prélèvement d'organes. En revanche, le trafic d'organes désigne le prélèvement et le commerce illicites d'organes, qu'il y ait ou non de traite des personnes. Il peut s'agir de cas impliquant des personnes décédées ou de cas où le consentement a été obtenu indûment, mais sans qu'il y ait coercition ou tromperie au sens du Protocole. Lorsque de tels cas sont mal identifiés comme du seul trafic d'organes, les cadres juridiques risquent d'être mal appliqués, et les victimes insuffisamment protégées. Voir ONUDC/Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, Note « Traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes », décembre 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://icat.un.org/sites/g/files/tmzbd1461/files/v2101657.1.pdf>.

⁵¹ Voir www.unocha.org/publications/report/haiti/haiti-humanitarian-country-team-deeply-concerned-about-deportation-pregnant-and-breastfeeding-women-dominican-republic/ et www.justice.gov/opa/pr/founder-haitian-orphanage-sentenced-210-years-prison-sexually-abusing-boys-his-care.

⁵² Voir www.washingtonpost.com/world/2024/05/19/dominican-republic-haitian-abuse/.

Port-au-Prince et dans l'Artibonite, les femmes et les filles sont fréquemment victimes de violences sexuelles, notamment de viol, comme forme de contrôle territorial ou d'intimidation. Les criminels utilisent également l'exploitation sexuelle comme mécanisme de recrutement et de punition⁵³. Cette dynamique montre que la traite, la violence sexuelle et les déplacements sont de plus en plus étroitement liés aux opérations des réseaux criminels des deux côtés de la frontière.

37. Par ailleurs, fin avril et début mai, un assaut majeur mené par des groupes criminels à Petite Rivière de l'Artibonite a entraîné le déplacement forcé de centaines d'habitants. D'après les personnes interrogées par les médias nationaux, la majorité des déplacés sont des femmes, des enfants et des personnes âgées, dont beaucoup n'ont pas accès aux soins de santé, à l'éducation, ni à des moyens de subsistance durables⁵⁴. Fin mai, 66 000 personnes supplémentaires étaient enregistrées comme déplacées à Mirebalais, ce qui illustre l'ampleur des déplacements liés à la violence criminelle et à l'instabilité⁵⁵.

38. Au cours de la période considérée, la République dominicaine a également continué à intensifier les rapatriements forcés de migrants haïtiens. Plus de 119 000 personnes ont été rapatriées entre janvier et avril 2025, ce qui représente une augmentation de 71 % par rapport à la même période en 2024⁵⁶. À l'issue d'une opération menée à l'échelle nationale à la mi-avril, 1 442 Haïtiennes et Haïtiens sans papiers ont été arrêtés⁵⁷. Un nouveau protocole administratif exige que les hôpitaux publics vérifient le statut migratoire des patients et signalent les personnes sans papiers aux services de l'immigration. Dans le cadre de cette procédure, les personnes concernées reçoivent des soins médicaux avant que la procédure d'expulsion soit engagée⁵⁸. Fait notable, fin avril, plus de 130 femmes et enfants, dont 48 femmes enceintes et 39 ayant accouché récemment, ont été expulsés directement depuis les hôpitaux⁵⁹.

39. En avril 2025, les autorités dominicaines ont annoncé un dispositif complet de 15 mesures visant à renforcer les contrôles aux frontières et à réduire les flux migratoires irréguliers en provenance d'Haïti. Ces mesures comprennent l'accélération de la construction d'un mur le long des principaux points de passage de la frontière, le déploiement de 1 500 militaires supplémentaires pour renforcer la sécurité des frontières et l'amélioration des protocoles d'identification dans les établissements publics et privés, y compris les hôpitaux et les lieux de travail⁶⁰.

40. Plusieurs mesures d'expulsion prises par les autorités dominicaines ont suscité l'inquiétude des organisations internationales de défense des droits humains et

⁵³ Voir Human Rights Watch, « Haïti : L'escalade de violence met la population en grave danger », 17 avril 2025, disponible à l'adresse suivante : www.hrw.org/fr/news/2025/04/17/haiti-lescalade-de-violence-met-la-population-en-grave-danger.

⁵⁴ Voir <https://lenouvelliste.com/article/256245/les-deplaces-internes-grands-oublies-de-la-crise-haitienne>.

⁵⁵ Voir <https://www.hpninfo.com/post/ins%C3%A9curit%C3%A9-mirebalais-66-000-personnes-d%C3%A9plac%C3%A9es-internes-recens%C3%A9s>.

⁵⁶ Voir « The number of deportees will reach 119,000 in 2025, a 71% increase compared to the same period in 2024 », Direction générale des migrations, mai 2025, <https://migracion.gob.do/en/the-number-of-deportees-will-reach-119000-in-2025-a-71-increase-compared-to-the-same-period-in-2024/>.

⁵⁷ Voir www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/04/23/migracion-detiene-1442-haitianos-indocumentados/3085086.

⁵⁸ Voir <https://migracion.gob.do/dgm-inicia-implementacion-de-protocolo-migratorio-en-hospitales-publicos/>.

⁵⁹ Voir www.theguardian.com/global-development/2025/apr/29/pregnant-women-deported-dominican-republic-migration-crackdown-haiti.

⁶⁰ Voir www.reuters.com/world/americas/dominican-republic-reinforces-border-security-migration-controls-towards-haiti-2025-04-06/.

d'entités des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Plusieurs entités des Nations Unies ont fait remarquer les conséquences que ces mesures pourraient avoir sur l'accès aux services essentiels, en particulier pour les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables⁶¹. Les observateurs ont souligné qu'il importait de veiller à ce que toutes les mesures prises pour gérer les migrations soient mises en œuvre dans le plein respect du droit applicable, notamment le droit international des droits humains et le droit à des soins de santé⁶². Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aussi souligné que bon nombre des personnes rapatriées avaient été renvoyées dans des zones d'Haïti touchées par une profonde insécurité et par des déplacements internes, où l'accès aux services essentiels restait très limité⁶³.

41. Parallèlement aux déportations, la République dominicaine a également enregistré une augmentation notable du nombre de ressortissants haïtiens optant pour un retour volontaire. De janvier à mi-mai 2025, près de 60 000 Haïtiennes et Haïtiens ont quitté le pays dans le cadre d'un programme de retour volontaire appuyé par le gouvernement, mené en coordination avec les autorités migratoires dominicaines et des partenaires internationaux. Cette initiative a permis d'alléger la pression sur les centres de détention et de réduire les risques liés aux rapatriements involontaires et aux retours forcés, mais des inquiétudes persistent quant à savoir si les conditions d'accueil et les services d'aide à la réintégration en Haïti sont adéquats. Les acteurs humanitaires continuent de souligner combien il est important d'élaborer des stratégies de réintégration complètes afin d'éviter que les personnes rapatriées ne tombent dans des cycles d'exploitation ou de traite. Début mai 2025, le Gouvernement haïtien et plusieurs partenaires internationaux ont organisé la quatrième caravane humanitaire pour faciliter le retour volontaire d'environ 600 ressortissants haïtiens par le poste frontière de Belladère⁶⁴.

42. L'incertitude croissante qui entoure le statut juridique des ressortissants haïtiens résidant à l'étranger présente d'autres difficultés⁶⁵. Le statut de protection provisoire a permis à plus de 520 000 Haïtiennes et Haïtiens de rester aux États-Unis, compte tenu de l'instabilité prolongée et des besoins humanitaires dans leur pays d'origine⁶⁶. Toutefois, ce statut cessera de s'appliquer à Haïti en août 2025⁶⁷. Les communautés de la diaspora haïtienne et les acteurs humanitaires ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité de retours massifs, en particulier compte tenu de l'insécurité profonde

⁶¹ « UN alert over rising deportations of Haitian mothers and newborns from Dominican Republic », *ONU Info*, 24 avril 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2025/04/1162591>.

⁶² Voir « Estas son las 15 medidas adoptadas por Abinader para frenar la inmigración de haitianos », *Diario Libre*, 6 avril 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/04/06/las-15-medidas-de-abinader-para-frenar-la-inmigracion-de-haitianos/3062556/>.

⁶³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haïti, « Haiti Humanitarian Country Team deeply concerned about the deportation of pregnant and breastfeeding women from the Dominican Republic », communiqué de presse, 19 mai 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unocha.org/publications/report/haiti/haiti-humanitarian-country-team-deeply-concerned-about-deportation-pregnant-and-breastfeeding-women-dominican-republic>.

⁶⁴ Cette initiative, qui a permis de fournir des abris temporaires, une aide alimentaire et un soutien psychosocial aux rapatriés, s'inscrit dans une stratégie plus large visant à garantir des voies de retour plus sûres, en particulier pour les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants.

⁶⁵ Voir www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article302044329.html.

⁶⁶ Voir United States Citizenship and Immigration Services, « Temporary protected status designated country: Haiti », disponible à l'adresse suivante : www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-haiti.

⁶⁷ Voir www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-haiti.

et de la sévérité de la crise des déplacements en Haïti⁶⁸. Ces préoccupations ont été aggravées par le fait que le Gouvernement des États-Unis a annoncé récemment qu'il mettait fin au programme CHNV (« Cuba, Haiti, Nicaragua, Venezuela Parole Program »), qui offrait aux ressortissants haïtiens la possibilité d'être admis légalement sur le territoire pour raison humanitaire⁶⁹.

IV. Lutte contre les flux financiers illicites

43. Malgré l'ampleur des problèmes liés à l'état de droit en Haïti, la lutte contre la corruption progresse peu à peu. Par exemple, le 12 mai, le Ministre de la justice d'Haïti a adressé une lettre au Procureur général de Port-au-Prince, lui demandant de geler les comptes bancaires des personnes visées par des sanctions au titre de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité. Le Ministre a également ordonné que des enquêtes financières soient ouvertes sur ces personnes. Selon la loi haïtienne, lorsqu'un arrêté ministériel vise des personnes sanctionnées par l'ONU, les institutions financières doivent immédiatement geler les comptes de ces personnes et soumettre une déclaration de soupçon à l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF)⁷⁰. L'Unité peut alors ouvrir une enquête administrative. Ces types de mesures permettent aussi d'engager simultanément des enquêtes pénales. Le but ultime des autorités est de saisir et de confisquer définitivement les avoirs, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger.

44. Depuis 2021, Haïti figure sur la « liste grise » du Groupe d'action financière, ce qui signifie qu'il fait l'objet d'une surveillance renforcée en raison des faiblesses de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans le cadre de ses évaluations mutuelles et de ses activités de suivi, le Groupe d'examen de la coopération internationale du Groupe d'action financière tient des réunions en face à face. Les juridictions sous surveillance ont la possibilité de rencontrer le groupe conjoint du Groupe d'examen de la coopération internationale (une équipe régionale au sein du Groupe d'examen) pour examiner les progrès qu'elles réalisent dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces réunions permettent de régler les éventuels désaccords ou problèmes relevés dans les rapports d'évaluation mutuelle⁷¹. Les enquêtes menées récemment par l'Unité de lutte contre la corruption d'Haïti ont également permis de réaliser des avancées modestes, mais importantes. Une communication datée du 8 mai 2025 adressée au Bureau du Procureur a révélé des fautes graves et une corruption généralisée dans diverses institutions publiques⁷²,

⁶⁸ Voir « États-Unis : vers la fin du TPS pour les Vénézuéliens, l'inquiétude gagne les Haïtiens », *VBI*, 15 mai 2025, <https://vantbefinfo.com/etats-unis-vers-la-fin-du-tps-pour-les-venezueliens-linquietude-gagne-les-haitiens/>. Voir également « Une décision de la Cour suprême inquiète les Haïtiens sous TPS », *Haïti Libre*, 16 mai 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://www.haitilibre.com/article-44942-haiti-flash-une-decision-de-la-cour-supreme-inquiete-les-haitiens-sous-tps.html> ; et www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article302044329.html.

⁶⁹ Voir Département de la sécurité intérieure des États-Unis, « DHS to terminate CHNV parole program for nationals of Cuba, Haiti, Nicaragua, and Venezuela », 19 mai 2025, disponible à l'adresse suivante : <http://www.dhs.gov/news/2025/06/12/dhs-issues-notice-termination-chnv-parole-program-encourages-parolees-self-deport>.

⁷⁰ Voir le décret sur la lutte contre le blanchiment d'argent du 30 avril 2023.

⁷¹ Voir www.fatf-gafi.org/en/publications/High-risk-and-other-monitored-jurisdictions/More-on-high-risk-and-non-cooperative-jurisdictions.html. Concrètement, les réunions en face à face sont un élément essentiel du processus suivi par le Groupe d'action financière pour vérifier que les juridictions mettent en œuvre des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et qu'elles remédient à toute lacune recensée.

⁷² Résumés des enquêtes de l'Unité de lutte contre la corruption soumis au Bureau du Procureur le 8 mai 2025.

notamment l'Office de la protection du citoyen (OPC), l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA) et la Direction de l'immigration et de l'émigration (DIE). Les allégations portent, entre autres, sur le détournement de fonds publics au moyen de frais de voyage fictifs, l'attribution illégale de marchés publics, le népotisme, le manque de contrôle financier et la gestion non autorisée des recettes de l'État. Les enquêtes mettent en évidence les lacunes des contrôles internes, des manquements au respect de la réglementation relative aux marchés publics et des pratiques discrétionnaires qui contournent les exigences légales.

45. Les enquêtes de l'Unité de lutte contre la corruption ont également mis au jour une corruption systémique dans le processus d'émission des passeports en Haïti, impliquant la fraude financière, des abus de pouvoir et une corruption institutionnelle généralisée⁷³. Des fonctionnaires auraient facturé des frais illégaux aux demandeurs, créé des comptes fictifs pour échapper à l'impôt, détourné des fonds publics au moyen de transactions en espèces non contrôlées et se seraient entendus pour émettre des passeports sans les documents requis. Ces faits soulignent des défaillances à caractère plus général de la gouvernance, caractérisées par le mépris systématique des cadres juridiques, l'absence de contrôles internes et le détournement de ressources publiques à des fins d'enrichissement personnel. Cette corruption omniprésente affaiblit considérablement la confiance publique et prive l'État haïtien de recettes essentielles.

46. Les conclusions de l'Unité de lutte contre la corruption illustrent les risques graves que pose la corruption au sein du système des passeports en Haïti, menaçant la sécurité nationale et régionale. La délivrance frauduleuse de passeports et le détournement des recettes de l'État facilitent la migration clandestine et affaiblissent les contrôles aux frontières dans les Caraïbes et au-delà. Ces vulnérabilités compromettent les systèmes de vérification d'identité et ouvrent des brèches qu'exploitent les organisations criminelles transnationales. Dans un contexte marqué par l'escalade de la violence des gangs et l'instabilité institutionnelle, les failles du système de passeports du pays favorisent des activités telles que la traite des personnes, le trafic de drogue, la contrebande d'armes et le trafic d'organes, et permet aux fugitifs de se soustraire à la justice. Sans intervention immédiate, Haïti risque de devenir une plaque tournante du crime organisé, ce qui constitue une menace importante pour la sécurité régionale des Amériques.

V. Recommandations

47. Bien que la présente recommandation s'inscrive dans le prolongement des rapports précédents, il est important de l'adapter au contexte actuel : les transferts d'armes mentionnés dans le présent rapport sont principalement liés aux prestataires de services de sécurité privés et à un nombre limité d'affaires de trafic emblématiques. Dans cette optique, il convient toujours de procéder à la vérification avant expédition et de délivrer des certificats d'utilisateur final pour toutes les armes, munitions et équipements tactiques entrant en Haïti et en République dominicaine, en particulier par des ports tiers, afin de prévenir les détournements et les utilisations abusives. Les États exportateurs doivent exiger des documents certifiés et un suivi numérique en temps réel de l'utilisation finale ; les autorités douanières, quant à elles, doivent mettre en œuvre des protocoles d'inspection renforcés dans les principaux pôles maritimes comme Haina, Port-au-Prince et Miami. Ces mesures contribueraient à renforcer la surveillance, même dans le cas de transferts moins structurés ou effectués par le

⁷³ Ibid.

secteur privé, et devraient être accompagnées par une assistance technique et un suivi à l'échelle internationale.

48. Établir un cadre réglementaire complet pour les sociétés de sécurité privées : les autorités haïtiennes devraient envisager d'actualiser ou d'établir et de mettre en œuvre un régime réglementaire national régissant les acteurs de la sécurité privée, comportant des prescriptions concernant l'octroi des licences, l'armement approuvé, la vérification des antécédents du personnel et les obligations en matière de communication des données. Ce cadre pourrait inclure des mécanismes d'application robustes visant à lutter contre les transferts d'armes illicites et la complicité avec les groupes criminels organisés. Un mécanisme de contrôle indépendant, éventuellement par l'intermédiaire d'un organe de contrôle international, pourrait garantir le respect des normes internationales en matière de droits humains.

49. Renforcer les contrôles aux frontières et la coopération en matière de criminalité transnationale : les acteurs de la communauté internationale, dont les partenaires régionaux, peuvent soutenir les mécanismes conjoints haïtiano-dominicains visant à démanteler les réseaux de trafic et à renforcer la gouvernance des frontières. Sur la base des bonnes pratiques, ils pourraient améliorer le soutien technologique, former les agents des douanes et formaliser les protocoles de partage des données.

50. Intégrer des garanties en matière de droits humains dans les opérations de sécurité : toutes les opérations de sécurité, y compris celles menées avec un soutien international, doivent respecter le droit international, notamment le droit international des droits humains et, le cas échéant, le droit international humanitaire. Un mécanisme de suivi des dommages causés aux civils devrait être mis en place en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la société civile. Un cadre juridique et des normes opérationnelles régissant l'utilisation des drones devraient être élaborés.

51. Renforcer le soutien aux mesures de lutte contre la corruption et de responsabilité financière : les partenaires internationaux peuvent continuer à développer l'appui qu'ils fournissent à l'Unité centrale de renseignement financier et à l'Unité de lutte contre la corruption en leur proposant des formations à l'audit judiciaire et des plateformes de données sécurisées et en formant des partenariats aux fins d'enquêtes. Les autorités judiciaires haïtiennes doivent être habilitées à agir sur la base de renseignements financiers avec des mandats officiels clairs et à engager des poursuites en toute autonomie. Des évaluations indépendantes régulières permettront de mesurer les progrès accomplis et d'orienter l'aide future.

52. Tirer parti des mesures de gel administratif appliquées aux individus visés par des sanctions au titre de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité pour localiser leurs avoirs et procéder à une saisie pénale (en Haïti ou à l'étranger) dans le cadre d'une enquête pénale contre les intéressés afin d'obtenir la confiscation de leurs avoirs.

53. Dès réception du plan d'action actualisé du Groupe d'action financière, les autorités haïtiennes devraient donner suite aux recommandations et prendre des mesures pour remédier aux lacunes recensées, afin de mettre en œuvre des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

54. Donner aux services de renseignement financier d'Haïti et de la République dominicaine les moyens de procéder à des audits juricomptables anticipatifs des comptes et des canaux de transfert de fonds associés au trafic d'armes et à la

criminalité organisée : ces efforts pourraient également être menés en coordination avec le Réseau pour la répression des crimes financiers du Département du Trésor des États-Unis et des entités similaires dans d'autres États Membres concernés afin de suivre les flux financiers suspects et d'émettre des avis conjoints sur les risques. Les mesures devraient inclure un contrôle plus strict des transferts d'argent informels, des cryptoactifs et des transactions immobilières, ainsi que l'obligation pour les institutions financières de déclarer les transactions transfrontalières à haut risque, sous peine de sanctions en cas de non-respect.

55. Renforcer la protection judiciaire des détenus et des établissements à haut risque : compte tenu de l'attaque de la prison de Mirebalais et de l'évasion massive survenues en mars et avril 2025, le Gouvernement haïtien devrait créer un groupe de travail national chargé d'évaluer et de sécuriser les établissements de détention à haut risque. À cet égard, des ressources devront être dédiées à la sécurité du périmètre, aux capacités d'intervention rapide et à la vérification des antécédents du personnel. Le Gouvernement pourrait solliciter l'aide internationale en vue de mettre en place des systèmes de détention judiciaire sécurisés pour les affaires de criminalité organisée.

56. Ouvrir des enquêtes et des poursuites concernant les crimes liés au trafic d'organes : les autorités judiciaires haïtiennes doivent de toute urgence ouvrir des enquêtes impartiales et transparentes sur les cas de trafic d'organes qui leur sont signalés, y compris sur la complicité présumée d'institutions médicales. Une assistance internationale en matière de criminalistique et d'enquête devrait être fournie afin de constituer des dossiers crédibles et de rétablir la confiance publique. Des réglementations devraient être introduites pour surveiller les procédures post-mortem et contrôler les secteurs à haut risque.

Annexe

Armes à feu saisies en Haïti de 2021 à 2025

Armes à feu saisies

		<i>Pistolet</i>	<i>Revolver</i>	<i>Fusil</i>	<i>Fusil à canon lisse</i>	<i>Armes artisanales</i>	<i>Total</i>
2021	Janvier	30	2	8	1	9	50
	Février	27	1	8	5	—	41
	Mars	8	2	3	1	5	19
	Avril	23	4	2	2	8	39
	Mai	15	5	3	1	3	27
	Juin	3	1	2	—	6	12
	Juillet	17	1	13	7	7	45
	Août	25	3	2	3	4	37
	Septembre	16	6	6	—	12	40
	Octobre	18	1	3	2	2	26
	Novembre	16	—	6	4	3	29
	Décembre	24	3	3	5	1	36
	Total	222	29	59	31	60	401
2022	Janvier	19	—	4	1	1	25
	Février	10	2	2	1	6	21
	Mars	26	5	2	3	5	41
	Avril	15	5	4	3	5	32
	Mai	29	6	7	—	6	48
	Juin	13	1	3	—	2	19
	Juillet	30	3	23	2	1	59
	Août	11	—	4	2	2	19
	Septembre	4	1	5	3	4	17
	Octobre	9	2	5	—	6	22
	Novembre	16	2	6	1	1	26
	Décembre	10	1	1	1	—	13
	Total	192	28	66	17	39	342
2023	Janvier	14	1	7	1	2	25
	Février	16	4	3	2	—	25
	Mars	9	4	3	—	5	21
	Avril	20	—	10	1	—	31
	Mai	4	1	5	1	1	12
	Juin	4	2	5	1	4	16
	Juillet	9	2	3	1	4	19
	Août	13	1	1	—	1	16
	Septembre	13	2	4	1	1	21
	Octobre	18	3	2	3	5	31
	Novembre	10	4	1	—	2	17

		<i>Pistolet</i>	<i>Revolver</i>	<i>Fusil</i>	<i>Fusil à canon lisse</i>	<i>Armes artisanales</i>	<i>Total</i>
Décembre		10	1	6	1	13	31
Total		140	25	50	12	38	265
2024	Janvier	5	1	1	2	1	10
	Février	7	1	6	4	3	21
	Mars	7	1	6	–	3	17
	Avril	22	–	13	–	–	35
	Mai	7	3	2	–	1	13
	Juin	15	–	5	–	5	24
	Juillet	15	1	3	4	4	27
	Août	19	3	6	–	–	29
	Septembre	13	3	14	1	–	32
	Octobre	16	1	17	2	5	41
	Novembre	12	3	4	2	1	22
	Décembre	–	–	–	–	–	–
Total		138	17	77	15	24	271
2025	Janvier	10	–	6	2	1	19
	Février	18	1	4	1	8	32
	Mars	21	–	10	2	2	35
	Avril	16	–	20	2	2	40
Total		65	1	40	7	13	126